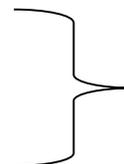


TROUSSEAU DU RESIDENT

La partie *Vêtements* et *Linge de corps* du trousseau est indicative, à adapter selon les habitudes et l'autonomie du résident.

Nécessaire de toilette :

- Une trousse de toilette, (*à marquer*)
- Un rasoir électrique, (*à marquer*), ou des rasoirs mécaniques pour les hommes,
- Une brosse à cheveux, un peigne,
- Une brosse à dents, un gobelet à dents, dentifrice,
- Produit de nettoyage pour appareil dentaire
- Eau de Cologne,
- Savonnette, shampoing.



**A renouveler
régulièrement**

Linge :

- 12 serviettes de toilette,
- 20 gants de toilette,
- 12 mouchoirs,
- 6 serviettes de table.

Linge de corps, sous vêtements :

- 10 chemises ou maillots de corps
- 12 culottes ou slips
- 4 combinaisons, chaussettes, bas ou collants,
- 8 chemises de nuits ou pyjamas,
- 1 robe de chambre,
- 1 manteau quelconque pour les sorties éventuelles (visites spécialistes).

Vêtements :

- Robes ou jupes,
- Chemises ou chemisiers
- Pulls, gilets,
- Pantalons ou joggings,
- 2 paires de pantoufles
- Chaussures.
- Casquette, béret, chapeau

Une valise ou un sac de voyage marqué (en cas d'hospitalisation)

Afin de faciliter l'entretien, les **draps et la literie** sont fournis par l'établissement.

Pour information, tout le linge **doit être marqué au nom et prénom du pensionnaire**. Les marques (**lettres tissées cousues et pas autocollantes**) doivent être cousues après le linge, visibles sans avoir à le déplier (par exemple pour une chemise la marque sera cousue à l'intérieur de l'encolure). Ceci afin de faciliter le nettoyage et la manipulation du linge et d'éviter son égarement.

Un inventaire sera effectué le 1^{er} jour de l'admission en présence de la famille afin de vérifier les quantités et le marquage. Les articles non marqués seront repris par la famille afin d'assurer le marquage. Si la famille n'est pas présente le jour de l'inventaire, le marquage des articles non marqués sera effectué par nos soins et facturé au pensionnaire, au tarif de 0,55 € TTC par étiquette.